



Traité Chekalim

Michna 2 - Chapitre 7

מַעוֹת שֶׁנִּמְצְאוּ לִפְנֵי סוֹחֵרֵי בְּהֵמָה,
לְעוֹלָם מַעֲשֵׂה.
וּבְהַר הַבַּיִת, חֵלִין.
וּבִירוּשָׁלַיִם,
בְּשָׁאֵר כָּל יְמֹת הַשָּׁנָה, חֵלִין,
וּבְשַׁעַת הָרֶגֶל, הַכֹּל מַעֲשֵׂה.

L'argent qu'on trouve : devant les vendeurs de bêtes est toujours [considéré comme] dîme, sur la montagne du Temple, profane, à Jérusalem : au moment des fêtes de pèlerinage, dîme, à d'autres moments de l'année, profane.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions